

PROJET DE DÉLIBÉRATION**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a initié, développé et renforcé de nouvelles formes de participation citoyenne pour donner aux Parisiennes et aux Parisiens le pouvoir d’agir sur la démocratie municipale. Désormais, c’est tout au long du cycle des politiques publiques qu’ils peuvent intervenir : mise à l’agenda politique de thématiques, formulation de recommandations pour éclairer la Ville dans ses choix, participation à l’orientation du budget grâce au budget participatif ou encore engagement concret grâce au dispositif des Volontaires de Paris.

La mise en place, en 2021, de l’Assemblée citoyenne est venue amplifier cette dynamique en permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de participer directement à la fabrique de l’action municipale. Avec cinq vœux et deux délibérations en trois promotions, ses membres ont contribué à diverses thématiques parisiennes : solidarité, transition écologique, végétalisation, espace public et sécurité, éducation et plus récemment, démocratie.

En effet, en juillet 2025, le Conseil de Paris a adopté la délibération 2025 DDCT 135 relative aux nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et des Parisiens, issue des travaux de la troisième promotion de l’Assemblée citoyenne de Paris. Le plan d’actions qu’elle comprend est organisé autour de vingt mesures, pour renforcer la démocratie continue à Paris et dans les arrondissements. Dans une perspective de territorialisation telle que menée par la Ville de Paris avec son pacte parisien de la proximité (adopté en 2021 et son acte 2 adopté en 2025), la dix-huitième mesure, issue du septième objectif intitulé « Outiller la participation citoyenne en arrondissement », propose la déclinaison d’assemblées citoyennes à l’échelle des arrondissements.

Comme le prévoit cette mesure, un groupe de travail rassemblant des membres de l’Assemblée citoyenne, des élus d’arrondissement, des représentants des administrations et des instances locales (notamment des conseils de quartier) s’est réuni à deux reprises pour penser et définir les modalités de création, de fonctionnement ainsi que les prérogatives de ces instances.

La présente délibération, issue de ces travaux, offre à chaque arrondissement qui désire créer une assemblée citoyenne locale, un cadre méthodologique commun. Chaque conseil d’arrondissement volontaire pourra ensuite adopter une délibération pour créer son assemblée citoyenne et définir le règlement intérieur connexe. Pour permettre une plus grande adéquation de ces nouvelles instances aux dynamiques locales, de nombreuses marges de manœuvre sont laissées à l’échelle des mairies d’arrondissement. Chaque assemblée citoyenne d’arrondissement devra toutefois respecter les éléments de socle commun présentés dans cette délibération afin de pouvoir revendiquer l’appellation d’Assemblée citoyenne.

Ce socle commun est organisé autour de quatre objets :

- Rôles et missions : définition des missions principales de l’instance et capacités d’action des membres, détermination des mandats de travail par saisine des exécutifs locaux ou autosaisine des membres et mise en place d’un droit de suite envers les citoyens pour suivre la mise en œuvre de leurs travaux.
- Composition et indemnisation : pour assurer la représentativité locale de l’instance, définition des modalités de recrutement par le recours, pour une part, au tirage au sort, et indemnisation des membres conformément aux recommandations de l’Assemblée citoyenne de Paris.

- Fonctionnement : précision sur la permanence de l'instance, la durée et le renouvellement du mandat des membres, indication sur les méthodes d'animation délibératives, importance de l'information transmise et de la formation des membres, ressources d'accompagnement par les Mairies d'arrondissement et les services centraux.
- Mise en œuvre et suivi : création des instances par délibérations locales et rédaction d'un règlement intérieur approuvé par l'assemblée délibérante, accompagnement en ingénierie par les services de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires.